

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° No 169-04-1914 du 25 avril 1914, promulguant

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 avril 1914

Numéro JO
n° 210 du 30/04/1914

Date du numéro
30 avril 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la loi du 31 mars 1914, réprimant les actes de corruption dans les opérations électorales

Vu la dépêche ministérielle No 668 en date du premier avril 1914, prescrivant la promulgation de la dite loi;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier — Est promulguée à Côte Française des Somalis pour être appliquée suivant sa forme et teneur la loi du 31 mars 1914 sus-visée. Art 2. Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal Officiel de la Colonie.

fernand deltel